

209C0194
FR0000125346-FS0063

5 février 2009

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Complément à D&I 209C0156 du 30 janvier 2009

Par courrier du 4 février 2009, complété par un courrier du 5 février, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Jupiter Asset Management Limited ("Jupiter"), agissant au nom et pour le compte de Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust Plc, Somerset County Council, Jupiter Global Fund SICAV – Jupiter European Growth, HBOS European Focus Fund et LLIF European Opportunities Fund (les "fonds"), et consécutivement aux déclarations publiées le 30 janvier 2009, déclare que :

- les fonds, agissant de concert, ont acquis des titres uniquement dans un but d'investissement et envisagent de poursuivre leurs acquisitions dans les douze prochains mois, et ce, tout en se réservant la possibilité de vendre leurs actions au gré des opportunités de marché ;
- les fonds n'agissent pas de concert avec des tiers; et que
- au cours des douze prochains mois, Jupiter n'envisage pas d'acquérir le contrôle d'INGENICO, ou de demander sa représentation ou celle d'une ou plusieurs personnes au sein des organes sociaux d'INGENICO."